

Le commissaire du gouvernement met le cap sur les nouvelles technologies

BRUXELLES Le Conseil des ministres l'avait avalisé à la mi-mars. Depuis, Alain Zenner (PRL), commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales ainsi que de la lutte contre la grande fraude fiscale, tient son plan de bataille secret. L'ex-curateur des Forges de Clabecq s'est limité à en communiquer la table des matières. Le contenu, lui, ne sera dévoilé que ce mardi matin, lors d'une séance de commission à la Chambre. Il se divise en deux grands chapitres. Le premier traduit, par le détail, la façon dont le gouvernement Verhofstadt entend simplifier largement les procédures fiscales s'imposant aux citoyens. Car, écrit Alain Zenner, le contribuable "se satisfait de moins en moins du fait du prince et entend à juste titre être traité dans ses contacts avec l'administration avec toute l'attention et la loyauté qui s'imposent. Il est donc impératif de poursuivre et d'intensifier les efforts

en faveur d'une administration fiscale non seulement plus efficace, mais aussi plus attentive et plus transparente". On le lira par ailleurs, ce remodelage des rapports entre le citoyen-contribuable et le fisc devra largement passer par le recours aux possibilités qu'offrent les nouvelles technologies.

Lutte contre la fraude fiscale

Le second chapitre du document d'Alain Zenner s'attarde pour sa part longuement sur la manière dont le team fédéral entend aboutir à ce qu'une meilleure lutte contre la fraude fiscale sorte enfin des sempiternelles promesses jamais vraiment appliquées. "Il s'agit ici de faire face à une criminalité transfrontalière de grande ampleur qui utilise des structures aussi sophistiquées qu'artificielles, et qui est souvent conçue par des associations de type mafieux dont l'activité, hors de tout projet économique, vise spécifiquement à

échapper illégalement à l'impôt ou à bénéficier indûment de crédits d'impôts à la faveur de la législation européenne", note le commissaire. "Il est évidemment plus facile de verbaliser le piéton qui traverse la rue en dehors du passage clouté que de s'en prendre aux négriers qui exploitent les chauffeurs routiers, avec les dangers qui en découlent pour la sécurité publique", ajoute-t-il. "C'est évidemment là où le bât blesse le plus qu'il faut prioritairement porter le fer. Et ce n'est que le jour où nos concitoyens seront convaincus, non seulement que la pression fiscale est raisonnable, mais encore que l'on ne s'attaque pas aux petits poissons plutôt qu'aux gros, qu'ils ne pourront plus se justifier de ne pas s'en tenir strictement à la loi fiscale par la considération, trop souvent entendue de nos jours, qu'ils se trouveraient en état de légitime défense."

Christian Carpentier

Les vrais fraudeurs dans le collimateur

M. Zenner veut mieux s'attaquer aux responsables des fraudes

BRUXELLES Le second grand chapitre du plan d'Alain Zenner porte sur l'amélioration de la lutte contre la fraude fiscale. Des éléments partiels dont nous avons pu prendre connaissance, il ressort que le commissaire du gouvernement entend clarifier la notion de fraude fiscale "de manière à assurer la sécurité juridique des contribuables et du fisc, de contribuer à la prévention de certaines pratiques et de faciliter leur sanction".

Les faillites semblent également de plus en plus utilisées comme méthode pour frauder le fisc. Plusieurs réformes devraient dès lors être envisagées. La loi pourrait ainsi obliger la confection d'un véritable bilan de liquidation, avec l'aide d'un expert-comptable.

Théoriquement, les responsables de ces abus peuvent être sanctionnés en se voyant imputer le passif constaté. "Mais les critères sur la base desquels l'abus de la personnalité morale peut être constaté restent flous", et l'imputation de passif est de plus en plus rarement effective.

M. Zenner préconise dès lors de "permettre au juge, par une disposition analogue à celle de la responsabilité aggravée des administrateurs et gérants en cas de faillite, d'obliger au paiement de tout ou partie du passif local d'une société faillie, à la demande du Trésor et à son bénéfice, les dirigeants de fait ou de droit qui auraient utilisé cette société pour commettre une fraude grave et organisée."

Le commissaire du gouvernement s'intéresse aussi aux coresponsables des fraudes. "Disons-le tout net", écrit-il, "il n'y a généralement pas de fraude fiscale grave et organisée sans le concours d'un conseil, seul à même de concevoir et de mettre en pratique les montages savants qui servent à échapper à l'impôt." Or, celui-ci ne peut ignorer la portée concrète des conseils qu'il donne.

M. Zenner estime donc qu'"une concertation avec le Barreau ainsi qu'avec les instituts des réviseurs d'entreprises, des comptables et des conseillers fiscaux et des professionnels de la comptabilité pourrait mener à une meilleure définition des règles strictes de respect par des professions de conseil de leur déontologie dans ses aspects fiscaux." Les paradis fiscaux, utilisés par trop de sociétés et de contribuables belges pour éluder l'impôt, sont également dans le collimateur du commissaire.